

Rubrique: Communications d'entreprises

Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale

Date de publication: SHAB 27.01.2022 Date d'échéance prévue: 27.01.2023 Numéro de publication: UP04-0000003819

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de ECOLE LEMANIA SA

Organisation concernée:

ECOLE LEMANIA SA CHE-107.036.494 Chemin de Préville 3 1003 Lausanne

Indications concernant l'assemblée générale:

17.02.2022, 15:15 heures, Au siège de la société Chemin de Préville 3 1003 Lausanne

Texte d'invitation/ordre du jour:

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société

CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE

ECOLE LEMANIA SA, LAUSANNE

Le Conseil d'administration de la société a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire de la société le 17 février 2022 à 15h15, au siège de la société, Chemin de Préville 3 à Lausanne.

Conformément à l'article 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, le Conseil d'administration a décidé d'imposer aux actionnaires d'exercer leurs droits et notamment de vote, exclusivement par écrit.

Il est précisé ici qu'aucune présence physique ne sera autorisée durant cette assemblée générale. Le Conseil d'administration invite donc tous les actionnaires à exercer leurs droits uniquement par écrit.

Le rapport de gestion, les comptes et le bulletin de vote sont à demander par courriel à l'adresse : agel19-20@lemania.ch.

Chaque personne demandant ces documents doit pouvoir justifier sa position d'actionnaire.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice 2019/20 ainsi que le rapport de l'organe de révision ont été remis par écrit aux actionnaires.

2. Décisions relatives à :

- a. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2019/20. Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2019/20.
- b. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019/20.
 Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2019/20.
- c. Emploi de la perte au bilan. Le Conseil d'administration propose de reporter à compte nouveau la perte au bilan.
- d. Décharge aux membres du Conseil d'administration.

 Le Conseil d'administration propose que les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge in globo pour l'activité déployée pendant l'exercice 2019/20.

3. Nominations statutaires

a. Election de l'organe de révision. Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de Berney Associés Audit SA, succursale de Lausanne, à Lausanne, pour une année, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Lausanne, le 27 janvier 2022

Le Conseil d'administration